COMMUNE DE MONTREUX

Commune de VEYTAUX

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux

Procès-verbal N° 17 – 2021 / 2026

Séance du jeudi 4 juin 2026, 18h30 / 19h45
Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 4 juin 2026

1. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe) 3
2. Mot des directeurs 3
2.1. Situation des établissements 3
2.2. Journée de l'écolier 7P et 8P 3
3. BCE 4
3.1. Responsabilité hors temps scolaire 4
4. Divers 4
4.1. Courriel de Mme Altieri du 2 mai 2026 4
4.1.1 Projet « Ce que les enfants taisent » par Mme Vuissoz 5
5. Calendrier 2026 5

- **Sont présent·e·s :**

Groupe 1 **Les représentant·e·s des autorités communales :**

Mmes	Jacqueline Pellet
MM.	Yanick Hess
	Florian Manzini
	Nicolas Büchler

Groupe 2 **Les représentant·e·s des professionnels·elle actifs-ves au sein des Etablissements :**

Mmes	Irène Mauroux
	Sandrine Boubée
MM.	Philippe Valazza
	Guillaume Jordan
	Xavier Désilets

Groupe 3 **Les représentant·e·s des milieux et des organisations concerné·e·s par la vie des Etablissements :**

Mmes	Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison)
	Céline Cornaz
MM.	Laurent Molinari
	Gregory Chiaradia

Groupe 4 **Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :**

Mmes	Myriam Altieri
	Regina Andrade
	Géralde Vuissoz
	Catrine Sutter
	Coralie Monachon
M.	Olivier Müller

- **Les membres excusé·e·s :**

Mmes	Christine Chevalley, **groupe 1**
	Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), , **groupe 3**
	Alexandra Ramser, **groupe 1**
	Claire Clivaz, **groupe 3**
M.	Didier Légeret, doyen chargé de direction ou son représentant**, groupe 2**

- **Participante et participant avec voix consultative :**

Mme	Floriane Dossin, adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE)
M.	Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse

- **Invité excusé et auditrice excusée :**

M.	Albert Richard, ancien membre du quart parents
Mme	Deborah Kucera, adjointe administrative de la cohésion sociale, familles et jeunesse

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

EPSMO : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
BCE : Bureau communal des Ecoles
MQJ8 : Maison de Quartier Jaman 8

1. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2026
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

Les personnes excusées sont citées. M. Hess signale à la Présidente que le Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux célèbre ses 50 séances.

Plusieurs corrections sont validées. A la page 3, le point 2.1, (Teamup) sera modifié et le vendredi après-midi sera jouté au point 2.2. En haut de la page 4, le terme « heures » est corrigé par « périodes ». De plus, afin de répondre à l'observation de Mme Altieri sur l'omission de son intervention, la Présidente confirme que ses arguments seront intégrés au procès-verbal avec son courriel.

2. Mot des directeurs
2.1. Situation des établissements

EPSME

Le futur chantier à Gare 30 est présenté par M. Hess au moyen d'un support Powerpoint. S'agissant d'un document de travail du service Domaines et bâtiments, sport (DBS), cette présentation ne pourra pas être jointe au procès-verbal. Les panneaux didactiques sont présentés. Selon le préavis initial, ce futur chantier prévoyait d'accueillir 1450 élèves répartis en 78 classes d'ici 2030. En 2026, ces chiffres sont déjà atteints confirmant l'augmentation de la population à Montreux. Plusieurs mesures de précaution sont présentées concernant les déplacements des élèves.

Actuellement l'établissement est en manque de salles d'éducation physique. La salle Omnisports du Pierrier est utilisée car les salles ne suffisent pas. L'an prochain, les élèves prendront le bus à la gare pour aller au Pierrier par mesure de sécurité. La place pose/dépose à côté du terrain de la Ballallaz et les différentes places de parking vont être condamnées lorsque les travaux débuteront. Le calendrier des travaux est présenté. Les travaux d'excavation et de fondations se dérouleront d'août à janvier. La phase de construction couvrira la totalité de l'année 2027. L'objectif est de finaliser le chantier pour janvier 2029, afin de livrer 14 nouvelles salles (7 salles par étage, une cuisine, un APEMS). La passerelle reliant les bâtiments est présentée. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit. Le nouveau bâtiment se distinguera par une forte présence d'éléments en bois. Cet ouvrage sera certifié Minergie-Eco. Le niveau zéro regroupera la salle des maîtres et une salle de réunion équipée pour les projections. Le niveau inférieur est dédié à la cuisine pédagogique et aux salles de sciences, tandis que le sous-sol est entièrement réservé à l'APEMS. Une fois le projet finalisé avec les services concernés, l'information sera transmise aux familles. Un QR code sera collé dans l'agenda de chaque élève pour donner un accès direct à la page internet de la Commune de Montreux (détails de la construction, calendrier et étapes du chantier).

EPSMO

Cet été, les travaux pour une rénovation thermique à Vinet vont commencer. Des palissades ont été installées pour sécuriser les travaux. Durant les vacances scolaires, les fenêtres vont être changées et deux ascenseurs vont être installés. Il est prévu que l'essentiel soit terminé d'ici la fin de l'année civile. La Commune priorise la rénovation de ses bâtiments les plus énergivores, tout en renforçant l'accent sur la sécurité (incendie et accessibilité des sorties de secours).

Le 1er juin 2026, M. Frédéric Borloz a présenté en conférence de presse un plan d'action majeur pour l'école vaudoise visant à encadrer les élèves aux comportements perturbateurs et soutenir le corps enseignant. Le communiqué officiel détaillé et les actualités liées sont accessibles directement sur la page : https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communique/vaud-integre-les-troubles-du-comportement-dans-son-dispositif-scolaire . Cela demandera des ressources pour la mise en place des mesures. Ces alertes délicates devront également être communiquées au monde politique, puisque les mesures dont il est question exigent des moyens.

2.2. Journée de l'écolier 7P et 8P

La demande de Mme Altieri concernant la modification des horaires est mise en discussion. M. Valazza explique la nécessité de moderniser un horaire vieux de 50 ans, afin de réduire la fatigue des élèves et de limiter les tensions durant la pause de midi (trop longue).

Le contexte scolaire est complexe. L'augmentation sensible des élèves représentant des troubles est une réalité. L'école est dans une tension forte. L'ASR[1] et la fondation ACCTS[2], gérant les problèmes liés à la dépendance ou à la prévention l'attestent. Les enfants ne savent plus vivre ensemble. Par rapport à ces difficultés, le directeur a pour mission de chercher des solutions et d'améliorer la situation. L'établissement n'a reçu que deux courriels de parents contestant ce projet. L'objectif est de retarder le début des cours et de resserrer la journée d'école dans son ensemble. Une approche globale de l'établissement est nécessaire. En 8ème certains élèves arrivent fatigués le matin et sont autrement dit en perdition. Pour des questions d'organisation, d'horaires et principalement de locaux (pour les salles de sport et salles spéciales), l'école est obligée de faire commencer les élèves à 7h42 et de les faire recommencer à 13h30 impactant inévitablement les 7ème et 8ème. A Rambert, les plus petits trainent durant 45 minutes dans la cour. Face à l'afflux d'élèves, il serait judicieux de raccourcir la pause pour gagner en efficacité. L'école est au cœur de multiples tensions. Le directeur précise que cette démarche n'est absolument pas pour arranger les horaires des enseignants.

Mme Altieri comprend les besoins de l'école et souhaite également que les siens soient compris s'agissant du seul parent de Montreux-Ouest. Elle rappelle son devoir de porter la parole des parents et de donner son avis. Ces changements impactent les deux mamans de 6P, comme l'illustrent leurs courriels en annexe. Le passage à la 7P marque la fin de l'accueil matinal en UAPE. Ce changement d'organisation touche tous les parents, y compris Mme Altieri. Elle rappelle que sa mission consiste à impliquer les parents et que son rôle est d'exprimer son avis.

Mme Sutter souligne qu'à l'âge de 7 ans, un enfant dispose de l'autonomie nécessaire pour se prendre en charge et gérer un moment de transition. Le directeur spécifie que l'organisation d'un accueil est de la compétence communale. La Présidente aborde la note du BCE transmise aux membres et y donne des précisions.

Mme Andrade spécifie que les enseignants à la 5ème et 6ème apprennent aux élèves l'autonomie. Ce changement est un but d'acquisition d'autonomie. Cela fait partie des éléments que les élèves doivent acquérir. M. Smith explique l'accueil 7P - 8P mis en place par la Commune. Il s'agit d'un accueil de transition qui est intégré dans un accueil déjà existant. Ce n'est pas un accueil de garde mais un accueil d'accompagnement.

M. Valazza précise vouloir améliorer et développer le bien commun de l'école. Il souhaiterait qu'il soit inscrit dans son courrier le soutien du CET. La Présidente met au vote le soutien à cette démarche. Malgré les réserves exprimées par Mme Altieri, la direction maintient le projet de retarder le début des cours à 8h30 et de resserrer la pause de midi. Le CET apporte son soutien majoritaire à cette démarche.

3. BCE

3.1. Responsabilité hors temps scolaire

M. Müller signale une incohérence du règlement pour les enfants hors UAPE le matin. Les parents se voient confier la responsabilité de leur enfant dans la cour jusqu'à 8h29, bien que l'accès à cet espace leur soit paradoxalement interdit. M. Valazza précise qu'un schéma explicatif est disponible dans l'agenda. Le directeur souhaite mettre en place deux sonneries, une à 8h25 qui marquerait le début de la responsabilité de l'école. Dès lors, les enseignants (dans le primaire) vont chercher les élèves dans la cour. L'école aimerait marquer ce battement de 5 minutes. Mme Andrade interroge le directeur sur la responsabilité juridique des élèves prolongeant leur présence dans l'établissement après les cours. M. Valazza souligne la complexité de ces « zones grises » règlementaires qui génèrent d'importantes difficultés, un constat partagé par M. Désilets qui qualifie ces situations « d'angles morts ». Afin d'éviter la répétions de ces agissements de ces élèves, Mme Andrade suggère l'application rapide de sanctions dissuasives.

La Présidente préconise à M. Valazza d'intégrer cette réflexion dès la phase d'élaboration des règlements par les établissements.

4. Divers

4.1. Courriel de Mme Altieri du 2 mai 2026

En réponse à la question n°2 sur la cantine du Collège de Rambert, M. Valazza informe que les directions des écoles ont reçu la lettre officielle de M. Cédric Blanc, directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO),

[1] Association Sécurité Riviera
[2] la Fondation AACTS (Addiction, Action Communautaire, Travail Social)

détaillant précisément les directives pour la prochaine année scolaire (2026-2027). D'après les récentes annonces, la rentrée s'articulera autour de plusieurs chantiers majeurs, le plan d'action sur l'inclusion, la régulation du numérique, la répartition des élèves.

Pour l'année scolaire prochaine, l'école se termine vendredi avec ou sans le congé octroyé par le CET. Cette année à Montreux-Ouest, le jeudi les enfants auront une activité particulière et ensuite ils enchaineront avec des joutes ou d'autres activités pour terminer à 14h00. Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir le restaurant scolaire. Le dernier vendredi, les élèves auront congé pour les promotions (avec possibilité d'une permanence si nécessaire). Mme Dossin précise que la réponse se trouve sur le document remis (voir en annexe). Le jeudi, les élèves sont aux joutes avec leur pique-nique. Mme Altieri signale que le menu est inscrit jusqu'à vendredi. Mme Dossin fera le signalement.

4.1.1 Projet « Ce que les enfants taisent » par Mme Vuissoz

La Présidente précise que ce projet n'est pas de la compétence du CET. Il s'agit d'un projet pédagogique très intéressant. Mme Vuissoz a reçu hier ce projet de Mme Patricia Faria. Ce projet « Ce que les enfants taisent » est mis à cet séance pour information aux établissements (voir en annexe). Mme Faria souhaite réunir différents partenaires (les psychologues, les éducateurs, les spécialistes du trouble d'apprentissage, les parents) pour créer un outil pour les enfants et pour les enseignants. L'objectif est de sensibiliser, prévenir, d'accompagner face aux problématiques qui touchent les élèves (harcèlement, violence verbale, violence psychique, violence physique, les exclusions sociales…). Il s'agit d'une lecture illustrée sous forme de bande dessinée pour les enfants et les adolescents, ainsi qu'une lecture explicative destinée aux parents, aux enseignants et aux professionnels. Son objectif pour les enseignants et les professionnels, c'est de disposer d'un outil concret de sensibilisation, de favoriser le dialogue et de détecter précocement certaines situations. Le projet vise à amener les enfants à identifier leurs propres expériences, décoder leurs émotions, cultiver l'empathie, les encourager à solliciter de l'aide et à s'investir dans le vivre ensemble.

Le guide pédagogique servirait à comprendre et analyser la situation, à identifier les signaux d'alertes, les risques et à agir. Mme Faria cherche un soutien institutionnel, des conseils pédagogiques, la mise en relation avec des professionnels, des partenariats avec les établissements scolaires et peut être une école pilote pour la réflexion. Le projet est en phase de développement avec plusieurs collaborations. Un éditeur est également prêt à soutenir ce projet. Elle souhaite également recueillir des avis, des recommandations des établissements scolaires (des enseignants), de retour d'expériences, du contenu, du temps et besoin de financement. Il s'agit d'un projet de prévention, d'inclusion et de sensibilisation qui vise à donner la voix aux enfants, à soutenir les familles et offrir aux professionnels un outil concret. La Présidente suggère à Mme Vuissoz de contacter la directrice générale adjointe de la DGEO, Mme Nathalie Jaunin.

Pour la question n°1 de Mme Altieri, M. Valazza ne sait malheureusement pas si un jardin de la circulation routière est prévu. M. Hess apporte des précisions sur le centre des congrès.

La séance se termine autour d'un moment convivial.

5. Calendrier 2026

Les prochaines séances ont lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- jeudi 10 septembre 2026 à 18h30
- mercredi 18 novembre 2026 à 18h30.

Annexes : - Note à l'attention des directions des EPSM du BCE « Responsabilité hors temps scolaire »
- Courriel de Mme Altieri du 2 mai 2026 muni des réponses du BCE
- Projet « Ce que les enfants taisent »

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à la validation par le CET sur le site internet communal

COMMUNE DE MONTREUX

COHESION SOCIALE, FAMILLES ET JEUNESSE
Av. des Alpes 22 – 1820 Montreux
☎ 021 962 78 30 – e-mail : sfj@montreux.ch

NOTE A L'ATTENTION DES DIRECTIONS DES EPSM

RESPONSABILITE DE LA COMMUNE HORS TEMPS SCOLAIRE

Messieurs,

À la suite de plusieurs situations sur le terrain, le Service de la cohésion sociale, familles et de la jeunesse (SFJ), par le Bureau communal des écoles (BCE), souhaite clarifier la répartition des responsabilités en matière de surveillance des enfants au cours de la journée.

Durant le temps scolaire, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école, dans le cadre de sa mission d'enseignement et de surveillance, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application.

Selon l'art. 128 al. 4 de la LEO (ci-dessous), en dehors du temps scolaire, la responsabilité incombe aux parents, sauf si l'enfant est inscrit dans une structure par exemple communale : **« En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument notamment la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi, à moins que cette tâche n'ait été confiée à une autre personne ou organisation. »**

Dans ce cadre, la Commune de Montreux organise des prestations d'accueil parascolaire, en lien avec la LAJE et la RLEO (UAPE, APEMS, restaurants scolaires, etc.). Lorsqu'un enfant est inscrit et fréquente l'une de ces structures, il est placé sous la responsabilité de la Commune, pour autant que les conditions suivantes soient remplies à savoir, le temps annoncé de l'activité, le périmètre défini et le cadre réglementaire (inscription et respect des règles). Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, notamment lorsqu'un enfant quitte le périmètre ou ne se conforme pas aux consignes, il sort du cadre de prise en charge communale et n'est dès lors plus sous la responsabilité de la Commune (par exemple : un élève qui quitte la cantine pour se rendre à l'extérieur).

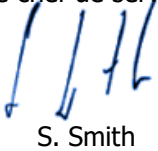
Il est ainsi rappelé qu'en dehors du temps scolaire, la responsabilité de la Commune est strictement limitée aux enfants inscrits et présents dans le cadre des structures organisées. En dehors de ce cadre, la surveillance des enfants dans la cour, aux abords du collège ou durant les trajets relève des parents.

Toutefois, en présence d'une situation nécessitant une réaction immédiate (par exemple une bagarre ou un comportement dangereux), chaque adulte est naturellement amené à intervenir. Une telle intervention relève d'une responsabilité individuelle et ne modifie pas la répartition des responsabilités décrite ci-dessus.

Ces principes ont été rappelés aux équipes communales. Ils visent à garantir un cadre clair, cohérent et partagé entre l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi lors d'un évènement survenant hors temps scolaire et hors structure communale, il est important que les équipes communales – tout comme les collaborateurs des écoles - contactent directement la personne responsable de l'enfant.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

COHESION SOCIALE, FAMILLES ET JEUNESSE
Le chef de service



S. Smith

Montreux le 10.04.2026

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux

Courriel de Mme Myriam Altieri du 2 mai 2026

Bonjour Madame Rossetti,

Pour la séance du 4 juin 2026, j'aimerais ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1) Est-ce qu'un jardin de la circulation routière est prévue pour les élèves de Montreux-Ouest et Montreux-Est ? Dans mes souvenirs d'enfance, il me semble que cela avait lieu au sous-sol de la Maison des Congrès (actuelle 2M2C) en 7P. Nous pouvions rouler à vélo ou dans des voiturettes à pédales et nous initier aux règles de la circulation routière dans un endroit sécurisé. Est-ce à cause des travaux actuels que ça n'a pas pu avoir lieu ou est-ce que ça n'aura plus lieu ?

2) J'ai remarqué que la cantine du Collège de Rambert ne sera pas en fonction les 25 et 26 juin 2026. Est-ce habituel ou nouveau ? Pour quelles raisons ? Il me semble que ce sont des journées d'école. Si c'est à cause d'un faible effectif probable, cela ne pourrait-il pas être anticipé, comme pour les jours de grèves où les cantines étaient ouvertes (pour rappel, mon fils s'était retrouvé tout seul dans une cantine qui était en fonction) ?

Réponse du BCE :

Les restaurants scolaires ferment chaque année le mardi soir de la dernière semaine. Lors de cette dernière semaine, les élèves participent à des activités sportives qui se déroulent en général à l'extérieur. Les restaurants scolaires restent ouverts le lundi et mardi, mais il n'y a pas ou très peu d'enfants.
Les collaborateurs effectuent les nettoyages le jeudi, et le vendredi ils sont présents aux promotions scolaires pour le service de l'apéro. Ils sont en congé dès vendredi soir et doivent donc tout ranger le jeudi.

Lors des grèves les restaurants scolaires sont restés ouverts pour plusieurs raisons. En effet la décision de grève n'était pas du ressort communal donc pas liée au restaurant scolaire et nos collaborateurs ne faisaient pas grève. De plus le délai pour informer les parents d'une éventuelle fermeture était trop court.

Le calendrier d'ouverture des restaurants scolaires est inséré sur Mon Enfant dès le mois de janvier, les parents ne peuvent dès lors pas s'inscrire pour ces deux jours et s'organiser en amont si besoin.

3) Modification des horaires scolaires à Montreux-Ouest.

Je tiens à dire que j'ai été surprise que ce sujet soit amené à l'avant-dernière séance de la législature du quart-parents et de l'argument avancé du rythme biologique de l'adolescence, alors que le changement d'horaire va concerner les enfants de 7-8P qui ne sont pas encore considérés comme des adolescents. Si cela avait été discuté avant ou avec le nouveau quart-parents de la prochaine législature, un sondage aurait pu être effectué auprès des parents de Montreux-Ouest, comme nous l'avions fait pour la demi-journée de congé sur le mercredi de l'Ascension. Même remarque concernant la proposition d'introduire un nouveau jour de congé juste avant les vacances d'été. Comme action positive pour cette dernière séance du CET avec le quart-parents actuel, j'aimerais donc bien un peu plus de transparence et connaître la raison profonde de cette volonté de changement. Comme l'argument du rythme biologique ne tient pas pour cette tranche d'âge, moi j'imagine que c'est plutôt pour arranger les horaires des enseignants. A la suite de la dernière séance du CET, beaucoup de parents parmi mes connaissances ont réagi à la nouvelle. Deux mamans qui ont un de leurs enfants actuellement en 6P ont pris le temps d'écrire un courriel à M. Valazza, en me mettant en copie (je vais vous les transférer par la suite, afin que le CET en prenne connaissance). Il est vrai que d'autres parents étaient pour le changement d'horaire, certains argumentant que leur enfant avait de la peine à se lever le matin (sans spécifier l'heure du coucher...) et d'autres argumentant en disant qu'ils pourront passer plus de temps en famille le soir (le coucher sera donc décalé et l'enfant ne sera pas plus en forme le matin...). De mon côté, je me demande ce que vont faire les enfants couche-tôt/lève-tôt jusqu'à 8h30 si les parents ne sont pas présents ou même pour certains s'ils sont présents. Je ne pense pas qu'ils vont prendre un livre comme mon fils, mais je pense qu'ils vont plutôt être devant les écrans

(qui sont très néfastes pour les apprentissages, surtout le matin). Par ailleurs, il existe une solution pour midi (les cantines) et l'après-midi (accueil 7-8P, mais cet accueil ne sert pas à grand-chose l'après-midi je trouve, car il y a moins d'enjeux d'organisation et les enfants peuvent être plus facilement autonomes à ce moment-là de la journée d'après moi). Personnellement, je commence le travail tôt et ne peux pas appeler mon fils depuis mon travail pour lui rappeler de poser son livre et de prendre certaines affaires spécifiques, car je suis avec des patients.

Est-ce que ces deux courriels reçus changeront quelque chose dans votre vision des choses M. Valazza ? Est-ce que mon argumentation personnelle peut faire sens pour vous ?

Est-ce qu'une solution a été trouvée pour l'organisation des devoirs surveillés sur le temps de midi ?

Réponse BCE :

Les devoirs surveillés sont maintenus de 12H30 à 13H30. Des cessions sont également proposées après l'école. Les horaires n'ont pas encore été établis, mais ce changement d'horaire n'influencera pas le choix.

Est-ce que si la décision de changement d'horaire est confirmée, l'accueil pour les 7-8P ne pourrait pas être transposé de l'après-midi au matin (question pour la Commune), qui est un moment plus délicat comme je l'ai déjà dit pour s'organiser, afin que les enfants puissent arriver à l'heure avec toutes leurs affaires ?

Meilleures salutations.

Myriam Altieri

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux

Courriel de Mme Leila Hondzo du 20 mars 2026 à M. Philippe Valazza

Objet : Horaires des classes de 7-8P – prise de position

Monsieur le Directeur,

Suite aux échanges ayant eu lieu lors du dernier Conseil d'Établissement de Montreux-Veytaux, je souhaite vous faire part de ma position concernant le projet de modification des horaires des classes de 7-8P.

Je comprends et respecte les préoccupations exprimées quant au bien-être des élèves. Toutefois, je préfère que les horaires actuels soient maintenus. Ceux-ci ont été en place durant de nombreuses années et ont permis à de nombreuses familles de s'organiser efficacement, en particulier les parents qui commencent leur journée de travail tôt le matin. Ce cadre stable a, jusqu'à présent, bien fonctionné et a permis d'assurer un équilibre entre les contraintes scolaires et les réalités professionnelles des familles.

Un changement d'horaire pourrait engendrer des difficultés logistiques supplémentaires pour les parents actifs, notamment en matière de garde et d'organisation quotidienne. À cet âge, les enfants gagnent en autonomie, mais ils ont encore souvent besoin de la présence ou des rappels de leurs parents pour gérer leur départ à l'école et leur matériel scolaire. Le maintien d'horaires connus et éprouvés contribue à la sécurité et à la stabilité des routines familiales.

Je souhaite également souligner que la question du rythme biologique et du sommeil des élèves mérite d'être examinée de manière globale et cohérente sur l'ensemble de la scolarité. Dans ce contexte, il me semblerait plus pertinent d'envisager ces réflexions pour des élèves plus âgés, dont les besoins physiologiques et l'autonomie sont plus marqués.

Pour ces différentes raisons, je serais favorable au maintien des horaires actuels pour les classes de 7-8P. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette prise de position.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Leila Hondzo
Rue du Léman 7
1815 Clarens

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux

Courriel de Mme Marina Giordano du 16 mars 2026 à M. Philippe Valazza

Objet : Horaires 7P et 8P

Bonjour,

Je vous écris ce petit courriel car je suis venue a connaissance qu un changement d horaire sera peut être prévu pour les 7p dès la rentrée.

Pour ma part je préfères rester au horaires dejà en cours pour les raisons suivantes :

Cela me donne la possibilité de me rendre au travail plus tôt en effet pour les enfants de cet âge il ne sont pas encore assez autonome pour se préparer seul dejeuner etc... et aller à l ecole à l heure sans la supervision d un adulte

Si ce chgt advient cela engendre des frais de garde supplémentaire pour le matin car personnellement je ne laisserai pas mes enfants seuls le matin et cela serait pas benefique pour leur bien être car ils faudrait les amener chez une maman de jour pour les personnes qui n ont pas de famille qui vit proche ou ne peuvent pas compter sur qqun

Actuellement je beneficie d un horaire flexible mais pas tout les parents qui travaille ont la chance de pouvoir accompagner leur enfants à l ecole

Voici mon avis

Meilleures salutations

Marina Giordano



Patricia Faria - 2026

QUI SUIS-JE ?

Je ne suis ni psychologue, ni spécialiste du harcèlement scolaire.

Je suis avant tout une femme, une maman et une personne qui a connu certaines des réalités que ce projet souhaite mettre en lumière.

J'ai moi-même été victime d'harcèlement scolaire durant mon parcours. Plus tard, j'ai également vécu des situations de mobbing pendant mon apprentissage. À cette époque, je ne disposais pas des outils nécessaires pour comprendre ce que je vivais. Je ne savais pas vers qui me tourner, ni comment demander de l'aide.

Comme beaucoup d'enfants et de jeunes adultes, j'ai gardé certaines souffrances pour moi.

Ces expériences ont laissé des traces et ont contribué à construire ma sensibilité aux difficultés invisibles que peuvent traverser les enfants, les adolescents et même les adultes.

Mon parcours personnel m'a également confrontée à l'épuisement psychique. J'ai traversé un burnout ainsi qu'une dépression, des épreuves qui m'ont permis de comprendre l'importance de la prévention, de l'écoute et de l'accompagnement avant que la souffrance ne devienne trop lourde à porter.

Je suis également maman d'un garçon de 9 ans atteint de TDAH.

À travers lui, je découvre chaque jour les défis que peuvent rencontrer les enfants présentant un trouble neurodéveloppemental : les incompréhensions, les jugements parfois rapides, les difficultés d'adaptation mais aussi leurs incroyables forces, leur créativité et leur potentiel lorsqu'ils sont compris et soutenus.

Mon intérêt pour le TDAH ne date pas d'aujourd'hui. En 2010 déjà, j'avais choisi de consacrer mon Travail Personnel d'Approfondissement (TPA) de fin d'études à cette thématique, convaincue de l'importance de mieux faire connaître ces troubles encore trop souvent mal compris.

Le projet « Ce que les enfants taisent » est né de la rencontre entre mon histoire personnelle, mon expérience de mère et ma conviction profonde qu'aucun enfant ne devrait grandir en se sentant seul face à ses difficultés.

Je souhaite aujourd'hui réunir des enseignants, psychologues, éducateurs, spécialistes des troubles de l'apprentissage, parents et témoins afin de créer un outil qui puisse aider les enfants à mettre des mots sur ce qu'ils vivent et permettre aux adultes de mieux les comprendre.

Car derrière un comportement difficile, derrière un enfant qui s'isole, derrière des résultats scolaires qui chutent ou derrière un sourire qui cache une souffrance, il y a souvent une histoire qui mérite d'être entendue.

PROJET ÉDITORIAL ET PÉDAGOGIQUE

« Ce que les enfants taisent »

Comprendre l'invisible pour mieux protéger l'enfance

Patricia Faria - 2026

PORTEUSE DU PROJET

Patricia Faria

Initiatrice et coordinatrice du projet.

Résumé du projet

« Ce que les enfants taisent » est un livre pédagogique innovant destiné aux enfants, adolescents, parents, enseignants et professionnels de l'enfance.

Son objectif est de sensibiliser, prévenir et accompagner face aux problématiques qui touchent de nombreux élèves dès le plus jeune âge :

- Harcèlement scolaire
- Violences verbales
- Violences psychologiques
- Violences physiques
- Exclusion sociale
- Cyberharcèlement
- Estime de soi
- Troubles des apprentissages
- Difficultés émotionnelles
- Santé mentale de l'enfant

Le projet se distingue par un format inédit combinant :

- Une lecture illustrée sous forme de bande dessinée destinée aux enfants et adolescents
- Une lecture explicative destinée aux parents, enseignants et professionnels

CONSTAT

De nombreux enfants vivent des difficultés invisibles.

Certains sont victimes d’harcèlement.

D'autres souffrent de troubles des apprentissages qui ne sont pas toujours identifiés suffisamment tôt.

D'autres encore deviennent eux-mêmes auteurs de comportements violents, souvent en raison de difficultés personnelles non prises en charge.

Les conséquences peuvent être importantes :

- Isolement
- Anxiété
- Perte de confiance
- Échec scolaire
- Dépression
- Décrochage scolaire

Aujourd'hui, les écoles sont confrontées à la nécessité de renforcer la prévention et de favoriser l'inclusion.

OBJECTIFS DU PROJET

Pour les enfants

- Reconnaître certaines situations vécues
- Comprendre leurs émotions
- Développer l'empathie
- Oser demander de l'aide

Pour les parents

- Détecter les signes de souffrance
- Comprendre les troubles de l'apprentissage
- Accompagner leur enfant

Pour les enseignants et professionnels

- Disposer d'un outil concret de sensibilisation
- Favoriser le dialogue
- Détecter précocement certaines situations

CONCEPT DU LIVRE

PARTIE 1 : BANDE DESSINÉE

Chaque chapitre présente une histoire inspirée de situations réelles.

Exemples :

Lucas n'aime plus lire

Lucas est dyslexique.

Ses camarades se moquent lorsqu'il lit à voix haute.

Petit à petit, il perd confiance en lui.

Emma ne tient pas en place

Emma présente un TDAH.

Elle est régulièrement punie alors qu'elle ne comprend pas toujours ce qui lui est reproché.

Noah mange seul

Noah est progressivement exclu de son groupe.

Les moqueries deviennent quotidiennes.

Léa reçoit des messages blessants

Léa est victime de cyberharcèlement.

PARTIE 2 : GUIDE PÉDAGOGIQUE

Chaque histoire est suivie de :

Comprendre

- Analyse de la situation
- Explications psychologiques

Identifier

- Signaux d'alerte
- Facteurs de risque

Agir

- Conseils aux parents
- Conseils aux enseignants
- Ressources utiles

THÉMATIQUES ABORDÉES

Harcèlement scolaire

- Moqueries
- Rejet
- Intimidation
- Violence physique
- Violence psychologique

Cyberharcèlement

- Réseaux sociaux
- Groupes de discussion
- Exclusion numérique

Troubles des apprentissages

Troubles DYS

- Dyslexie
- Dysorthographie
- Dyscalculie
- Dyspraxie

Troubles neurodéveloppementaux

- TDAH
- TSA (autisme)

Santé mentale

- Anxiété
- Stress
- Traumatismes
- Estime de soi

Inclusion scolaire

- Différences visibles
- Différences invisibles
- Respect de la diversité

ÉQUIPE ACTUELLE

Patricia Faria - ASE

Initiatrice et coordinatrice du projet

Elisabeth Da Silva - Psychologue spécialisée en traumatismes

Contribution scientifique et clinique

Eva Di Tullio - Enseignante d'école enfantine

Contribution pédagogique et expertise du terrain

Géralde Vuissoz

Ambassadrice du projet et soutien à la promotion

COLLABORATEURS RECHERCHÉS

- Enseignants du primaire
- Enseignants du secondaire
- Pédiatres
- Psychologues scolaires
- Logopédistes
- Éducateurs spécialisés
- Psychomotriciens
- Médiateurs scolaires
- Parents
- Illustrateurs
- Témoins et personnes concernées

CE QUE NOUS RECHERCHONS AUJOURD'HUI

- Soutien institutionnel
- Conseils pédagogiques
- Mise en relation avec des professionnels
- Partenariats avec les établissements scolaires
- Écoles pilotes souhaitant participer à la réflexion

IMPACT ATTENDU

Pour les établissements scolaires

- Sensibilisation des élèves
- Outil pédagogique clé en main
- Renforcement de l'inclusion
- Prévention précoce
- Soutien aux équipes éducatives

Pour les familles

- Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les enfants
- Outils concrets d'accompagnement

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le projet est actuellement en phase de développement et bénéficie déjà de plusieurs collaborations professionnelles.

Soutien éditorial

Patricia Faria est ambassadrice auprès de la maison d'édition Éditions Chaya en Belgique.

Cette relation constitue un atout pour les réflexions liées à l'édition, à la publication et à la diffusion future de l'ouvrage.

Collaborateurs déjà engagés

- Une psychologue spécialisée en traumatismes
- Une enseignante de maternelle

DÉPLOIEMENT ENVISAGÉ

Phase 1 :
Constitution du comité d'auteurs

Phase 2 :
Rédaction des contenus

Phase 3 :
Illustration et mise en page

Phase 4 :
Validation pédagogique

Phase 5 :
Impression

Phase 6 :
Présentation aux établissements scolaires vaudois

Phase 7 :
Diffusion dans les écoles et bibliothèques

APPEL À LA COLLABORATION

Construisons ensemble un outil de prévention adapté aux réalités du terrain

Le projet « Ce que les enfants taisent » est né d'une volonté simple : mieux comprendre les difficultés vécues par les enfants afin d'agir plus tôt et plus efficacement.

Parce que les établissements scolaires sont les premiers acteurs de la prévention, nous souhaitons construire cet ouvrage avec les professionnels qui accompagnent les élèves au quotidien.

Nous souhaitons recueillir l'avis des établissements scolaires sur :

- Les problématiques les plus fréquemment rencontrées sur le terrain
- Les besoins actuels des enseignants
- Les défis liés au harcèlement scolaire
- Les difficultés rencontrées par les élèves présentant des troubles des apprentissages
- Les outils de prévention actuellement disponibles
- Les ressources encore manquantes

NOTRE AMBITION

Créer un support pédagogique accessible, concret et directement utilisable dans les établissements scolaires.

Un outil qui permette :

✓ Aux enfants de se reconnaître et de se sentir compris

✓ Aux parents de mieux accompagner leur enfant

✓ Aux enseignants de disposer d'un support facilitant le dialogue

✓ Aux professionnels de renforcer la prévention et la détection précoce

LES VALEURS DU PROJET

Écouter
Parce que derrière chaque comportement se cache une histoire.
Comprendre
Parce que les difficultés invisibles méritent d'être reconnues.
Prévenir
Parce qu'intervenir tôt change souvent le parcours d'un enfant.
Inclure
Parce que chaque élève mérite sa place à l'école.
Accompagner
Parce qu'aucun enfant ne devrait affronter ses difficultés seul.

NOTRE CONVICTION

Les enfants ne trouvent pas toujours les mots pour exprimer leur souffrance.

Lorsqu'ils se taisent, il appartient aux adultes de savoir écouter autrement.

« Ce que les enfants taisent » souhaite devenir un pont entre les enfants, les familles, les enseignants et les professionnels afin de favoriser une école plus inclusive, plus attentive et plus bienveillante.

CE QUE NOUS ESPÉRONS DE CETTE RENCONTRE

- Présenter le projet
- Recueillir vos retours et recommandations
- Identifier les besoins du terrain
- Évaluer la pertinence d'un tel outil pour les établissements scolaires vaudois
- Envisager d'éventuelles collaborations futures

POURQUOI CE PROJET EST CRÉDIBLE ?

✓ Projet porté par une professionnelle engagée dans le domaine éducatif

✓ Collaboration déjà établie avec des spécialistes de l'enfance

✓ Approche pluridisciplinaire

✓ Soutien éditorial potentiel grâce aux Éditions Chaya

✓ Réponse à des problématiques actuelles rencontrées dans les établissements scolaires

✓ Volonté de construire le contenu avec les professionnels du terrain

CONCLUSION

« Ce que les enfants taisent » est un projet de prévention, d'inclusion et de sensibilisation qui vise à donner une voix aux enfants, à soutenir les familles et à offrir aux professionnels un outil concret pour mieux comprendre et accompagner les réalités souvent invisibles vécues à l'école.

Parce qu'un enfant qui souffre en silence mérite d'être entendu avant que ses blessures ne deviennent invisibles aux yeux de tous.

Patricia Faria - 2026

REMERCIEMENTS

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de découvrir ce projet.

Votre intérêt, vos réflexions et vos retours sont précieux pour faire évoluer cette initiative et lui permettre de répondre au mieux aux besoins des enfants, des familles et des professionnels de l'éducation.

« Ce que les enfants taisent » est avant tout un projet de prévention, d'écoute et de sensibilisation. Son ambition est de contribuer à une meilleure compréhension des réalités parfois invisibles vécues par les enfants, qu'il s'agisse de l'harcèlement, de difficultés émotionnelles ou de troubles des apprentissages.

J'espère que cette démarche pourra susciter des échanges constructifs et, pourquoi pas, de futures collaborations au service du bien-être et de l'épanouissement des élèves.

Je vous remercie pour votre attention et pour le travail essentiel que vous accomplissez chaque jour auprès des enfants et des jeunes.

Avec mes salutations les plus respectueuses,

Patricia Faria
Fondatrice du projet « *Ce que les enfants taisent* »

« Chaque enfant a une histoire. Prenons le temps de l'entendre. »